

Luxembourg, le 15 mai 2023

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

*« En date du 10 mai 2023, le Conseil médical des Hôpitaux Robert Schuman (HRS) a envoyé une lettre à Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, où il dénonce le procédé d'un changement de nomenclature des actes de neurochirurgie.*

*Plus précisément, ce changement réserve le remboursement de certains actes de neurochirurgie intracrânienne au seul Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL). Et ce, bien que les HRS disposent depuis 25 ans d'une équipe de neurochirurgiens qui effectuent les mêmes traitements.*

*À ce sujet, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :*

- *Monsieur le Ministre, est-il au courant du changement de la nomenclature des actes de chirurgie mentionné ci-dessus ?*
- *Monsieur le Ministre, n'est-il pas d'avis que ce changement représente une dégradation de la prise en charge neurochirurgicale des patients ?*
- *Monsieur le Ministre, peut-il confirmer l'accusation du Conseil médical des HRS selon lequel l'AMMD fut délibérément mal informée en affirmant que tous les neurochirurgiens du pays ont donné leur accord au changement mentionné ?*
- *Monsieur le Ministre, estime-t-il qu'il s'agit d'un conflit d'intérêt lorsque le directeur du CHL, en sa qualité de représentant de la FHL, soutient l'attribution d'un monopole de certains actes de neurochirurgie au CHL ? Dans la négative, pour quelles raisons ? Dans l'affirmative, comment monsieur le Ministre souhaite-t-il éviter une telle situation à l'avenir ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre, est-il disposé à entamer un réexamen du changement de la nomenclature des actes de neurochirurgies intracrâniennes ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM  
Député



Gusty GRAAS  
Député